



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget principal & Budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION

Table des matières

Introduction.....	3
1. Les recettes de fonctionnement.....	4
1.1. Des recettes fiscales marquées par une nouvelle baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	5
1.2 Les subventions et participations reçues.....	13
1.3 Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public métropolitain.....	14
1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement.....	17
2 Les dépenses de fonctionnement.....	19
2.1 Les charges à caractère général.....	20
2.2 Les charges de personnel et frais assimilés.....	22
2.3 Les subventions versées par la Métropole à ses partenaires.....	24
2.4 Les charges financières.....	26
2.5 Les autres dépenses réelles de fonctionnement.....	27
3. Les recettes d'investissement.....	28
3.1. Les subventions d'investissement.....	28
3.2. Les autres financements extérieurs.....	29
3.3. Les autres recettes d'investissement.....	30
4. Les dépenses d'investissement.....	31
4.1 Les dépenses d'équipement.....	31
4.2 Les remboursements d'emprunts.....	38
4.3 Les autres dépenses d'investissement.....	39
5. La situation des encours de financement au 31 décembre 2020.....	41

Introduction

Le Compte administratif 2020 est la dernière étape d'un cycle budgétaire entamé avec le Débat d'Orientations Budgétaires et complété par l'adoption du budget primitif et de la décision modificative n°1 proposée en cours d'exercice. Ce document dresse de manière synthétique l'état de l'exécution budgétaire de la Métropole Nice Côte d'Azur entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a considérablement modifié les prévisions établies lors du vote du budget primitif au mois d'octobre 2019. Les chiffres définitifs mettent en évidence le déblocage exceptionnel de 45,2 millions d'euros de dépenses engagées par la Métropole pour soutenir son tissu économique et acquérir les matériels de protection sanitaire nécessaires. En recettes, ce sont 24,7 millions d'euros qui n'ont pas été perçus du fait des différentes restrictions sanitaires, dont plus du tiers des tarifs de transports publics habituellement acquittés par les usagers et près de 30 % de la taxe de séjour collectée chaque année.

Malgré l'ampleur de cette crise, notre territoire aura su faire preuve d'une grande capacité de résilience :

- En assurant, dès les premières heures, une continuité de l'ensemble des services métropolitains,
- En étant le premier à même d'organiser une distribution de masques de protection sanitaire à sa population avant même la fin du premier confinement,
- Et en réalisant, malgré les confinements, le programme d'investissements sur lequel la Métropole s'était engagée et en allant même au-delà avec un niveau inédit de 144,5 millions d'euros de dépenses réalisées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Croissance et l'Emploi (contre 140 millions d'euros dans les prévisions d'avant crise) et un total de 276 millions d'euros mis au service de notre territoire sur l'ensemble des budgets de la Métropole.

La tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020 a également durement touché notre territoire. Là aussi, la Métropole Nice Côte d'Azur aura su faire face en débloquent immédiatement 20 millions d'euros destinés à la réalisation de travaux d'urgence, et en acheminant, dès les premières heures, y compris en des zones inaccessibles par la voie routière, de l'eau potable, des vivres et des matériels de secours. En quelques jours, plus de 350 tonnes de denrées alimentaires et de produits de première nécessité ont été transportés. Au-delà de ces secours d'urgence, la Métropole a encore renforcé sa solidarité par le biais de 2 millions d'euros alloués directement aux finances des budgets communaux. Sur le long terme, la Métropole continuera à œuvrer aux côtés des communes à la faveur de l'adoption, dès avril 2021, d'un plan pluriannuel de reconstruction de nos vallées de 729 millions d'euros.

La Métropole Nice Côte d'Azur aura également créé en 2020 l'Agence de Sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques, outil opérationnel et prospectif capable d'orchestrer la coordination des réponses d'urgence en cas de situation critique en matière sanitaire (épidémies), environnementale (tempêtes, inondations, feux de forêt...) ou sécuritaire. Cette Agence est pleinement mobilisée depuis sa création en faveur de la protection des habitants de notre Métropole.

La Métropole Nice Côte d'Azur aura également orienté ses efforts en faveur de la mobilité et du développement durables sur le territoire métropolitain afin d'apporter une réponse à l'urgence écologique et aura su renforcer son attractivité économique en direction des entreprises et des commerces, poursuivre sa politique volontariste d'investissement en faveur du logement, du renouvellement urbain ou encore des infrastructures routières.

Au total, la Métropole aura investi plus de 2 milliards d'euros au cours du précédent mandat et projeté, dans le cadre du plan de relance, d'engager plus de 2,5 milliards d'euros au cours des prochaines années.

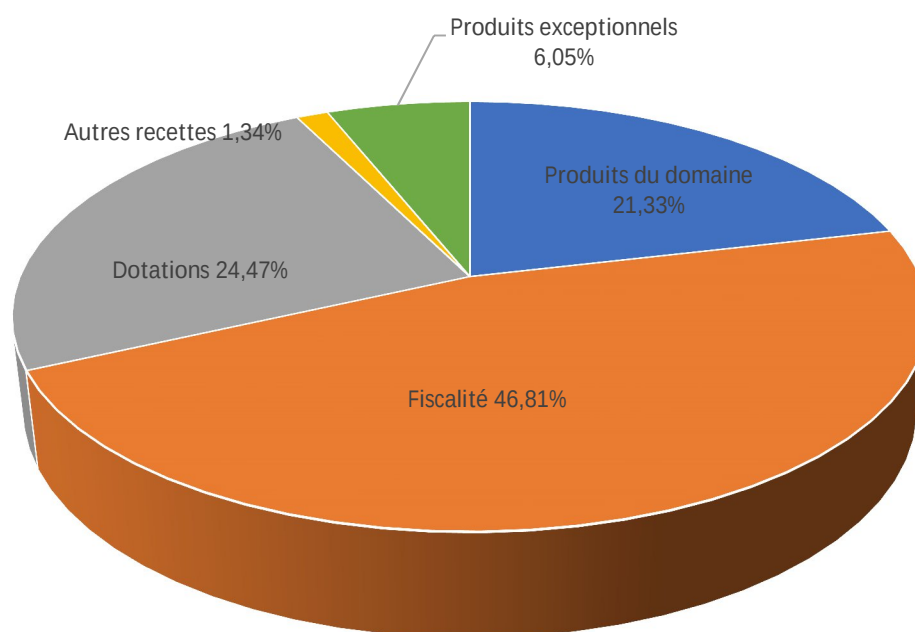
Toutes ces réalisations auront été permises par des performances renouvelées en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de baisse de la fiscalité métropolitaine avec, en 2020, une troisième baisse consécutive du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, totalisent près d'un milliard d'euros sur l'exercice 2020¹. Comme en 2019, la majeure partie provient des produits issus de la fiscalité qui représente près de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la Métropole. Les dotations et participations, stables par rapport à 2019, constituent le deuxième poste en représentant environ un quart des ressources métropolitaines :

Recettes de fonctionnement 2020



¹ Pour simplifier la lecture du rapport du Compte administratif 2020, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes est proposée. De même, les flux inter-budgets sont neutralisés dans l'analyse et peuvent être retrouvés de manière détaillée dans l'annexe n°3 en fin de rapport.

1.1. Des recettes fiscales marquées par une nouvelle baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les recettes fiscales évoluent chaque année en fonction de plusieurs facteurs :

- La revalorisation des bases décidée par le Parlement,
- L'évolution des bases du fait de l'évolution du nombre de contribuables ou de leur situation fiscale,
- La politique de taux de l'établissement.

Les évolutions constatées dans le compte administratif sont le fait de la combinaison de ces trois facteurs.

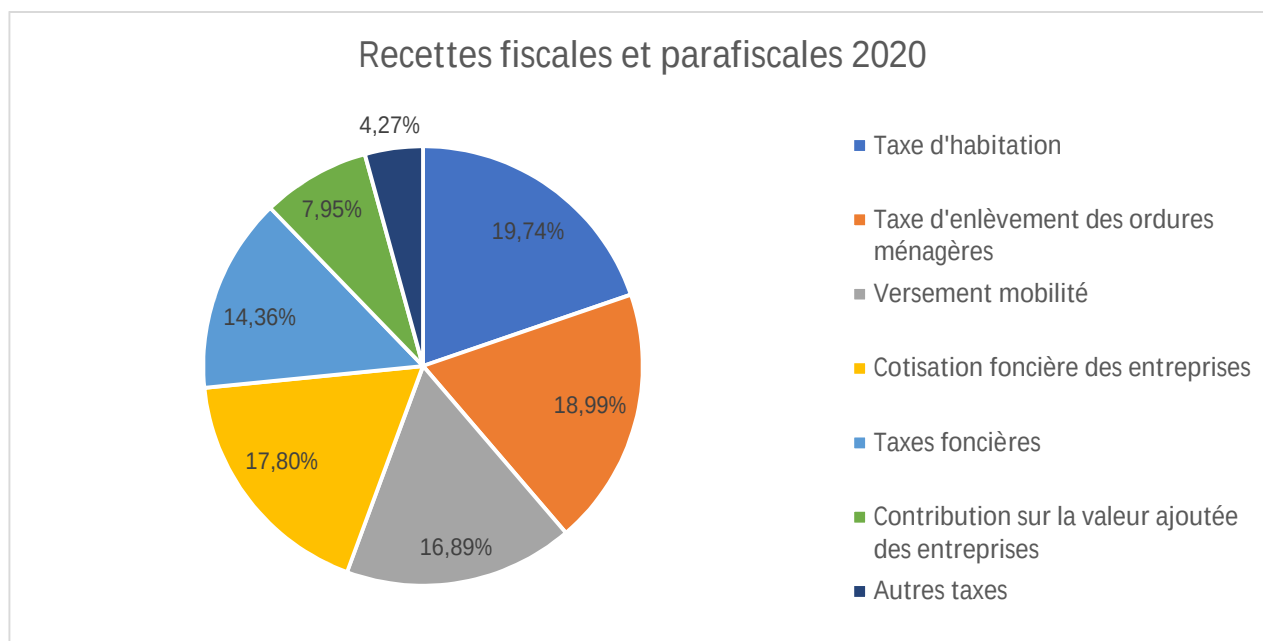
Durant l'exercice 2020, la Métropole a perçu 464,7 millions d'euros de produits issus de la fiscalité.

Il est toutefois à noter que l'intégralité de ces recettes ne bénéficie pas à la Métropole. Celle-ci doit en effet s'acquitter :

- du reversement de 25,9 millions d'euros de recettes au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Issu de la réforme de la taxe professionnelle, ce fonds vise à en neutraliser les effets sur l'équilibre budgétaire des collectivités et conduit la Métropole à reverser une partie de sa fiscalité professionnelle à d'autres territoires,
- du versement de 3,6 millions d'euros au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui a vocation à mieux redistribuer la richesse fiscale entre les collectivités,
- du reversement de la taxe de séjour au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain, pour un montant de 10,8 millions d'euros.

Après déduction de ces trois montants, seuls 424,4 millions d'euros sont réellement à la disposition de la Métropole.

Dans le détail, ces recettes fiscales et parafiscales 2020 se répartissent comme suit :



1.1.1. Une fiscalité économique dynamique

La fiscalité économique, d'un montant de 130,6 millions d'euros se répartit, par imposition, de la manière suivante :

Libellé	Réalisé 2020 (en euros)
Cotisation foncière des entreprises	82 295 988
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	36 776 454
Taxe sur les surfaces commerciales	7 479 625
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux	4 060 099
Total fiscalité économique	130 612 166

➤ La cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative des biens immobiliers destinés à l'activité des entreprises. Son taux de 28,88 % est inchangé depuis la mise en place de cet impôt en 2010. Son produit s'élève à 82,3 millions d'euros sur l'exercice 2020, en progression de 4,4 % par rapport à 2019.

Cette recette est par ailleurs réduite de 3 millions d'euros en raison de l'instauration, par le Conseil métropolitain, lors de sa séance du 23 juillet 2020, d'une réduction exceptionnelle de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers du montant dû en 2020 au bénéfice des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel. Au total, ce dégrèvement représente une baisse de la fiscalité due par ces secteurs à hauteur de 6 millions d'euros financés pour moitié par l'Etat et pour moitié par la Métropole.

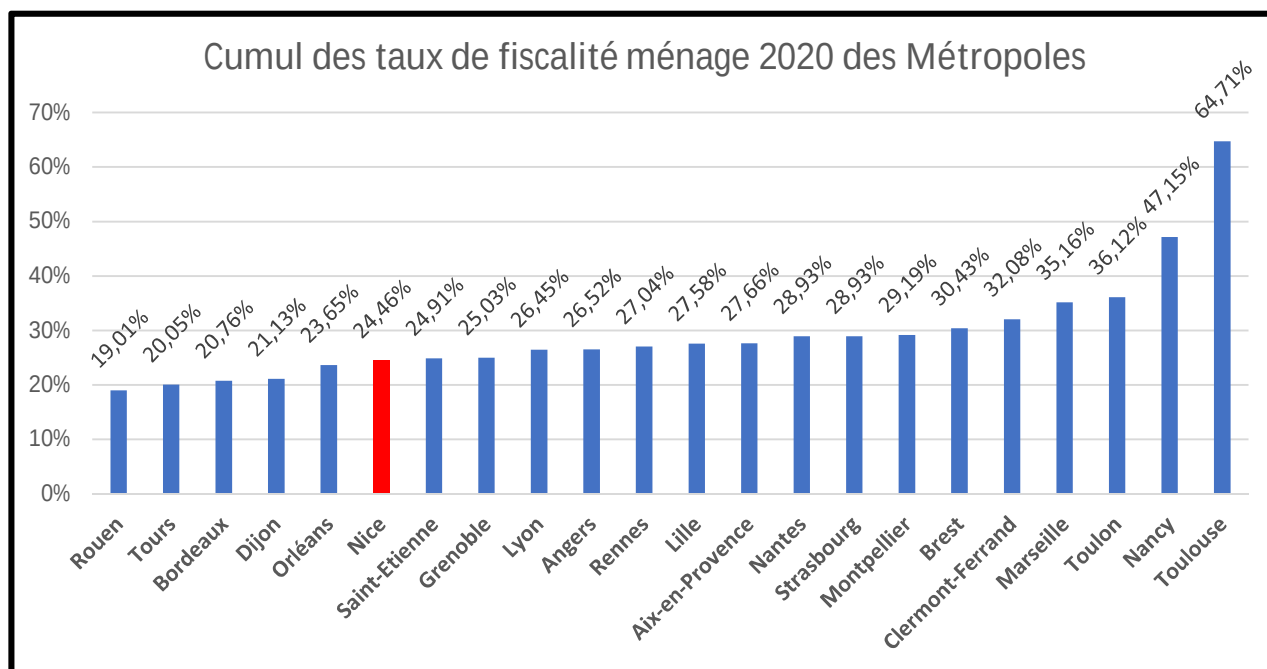
➤ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 152 500 €. Avec un taux et des modalités d'imposition inchangés, la recette de cette cotisation augmente de plus de 2 % par rapport à 2019, pour s'établir à 36,7 millions d'euros.

➤ La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est une taxe à laquelle sont soumis les commerces de la Métropole exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes d'au moins 460 000 €. Le montant de TASCOM perçu sur le territoire métropolitain s'élève en 2020 à près de 7,5 millions d'euros.

➤ L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est prélevée principalement sur les transformateurs électriques et les stations radioélectriques. Son produit est en progression de près de 4% par rapport à 2019, pour s'établir à 4 millions d'euros.

1.1.2 Une fiscalité « ménages » stable

En termes de fiscalité ménage, le cumul des taux de la Métropole lui permet de se classer 6^{ème} sur les 21 métropoles françaises avec un taux de 24,46 %, bien inférieur à la moyenne nationale (29,36 %).



La fiscalité « ménages » 2020 représente seulement la moitié des recettes de fiscalité directe de la Métropole et se répartit de la façon suivante :

Libellé	Réalisé 2020 (en euros)
Taxe d'habitation	91 311 037
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55 051
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	384 647
Taxe foncière sur les propriétés bâties	65 955 430
Total fiscalité ménages	157 706 165

1.1.3 Les autres produits fiscaux

❖ Le produit des taxes parafiscales (174,5 millions d'euros) est composé de :

- o La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) constitue la principale recette affectée au budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Celle-ci s'élève à la somme de 87,83 millions d'euros en 2020 contre 90,5 millions d'euros l'année précédente.

Le taux de cette taxe, qui était initialement de 10,90 %, a été diminué de près de 10 % en 2018 et à nouveau d'environ 10 % en 2019. Ces baisses ont d'ores et déjà permis de restituer plus de 19 millions d'euros de pouvoir d'achat aux habitants de la Métropole et ont été complétées par une nouvelle diminution de ce taux d'environ 5 % en 2020. Au total, le taux de la TEOM aura diminué de 22 % en 3 ans.

Cette baisse de la fiscalité métropolitaine a été rendue possible grâce à la mise en place d'une politique de réduction à la source de la production de déchets par le renforcement des moyens déployés pour favoriser le geste de tri, à la recherche permanente d'autonomie pour leur traitement et au financement complémentaire apporté par la redevance spéciale.

- o Le versement mobilité : ce prélèvement, dû par les entreprises et établissements publics employant onze salariés et plus, constitue un produit affecté au budget annexe des transports. Cette taxe est perçue sur la base d'un taux unique de 2 % appliqué sur l'ensemble des entreprises situées sur le territoire métropolitain.

Cette taxe étant assise sur la masse salariale, l'instauration massive des dispositifs de chômage partiel en 2020 a diminué la base taxable et par conséquent le produit 2020 du versement mobilité collecté par la Métropole. Avec 78,1 millions d'euros, celui-ci est en baisse de près de 6 % par rapport à l'année précédente (83,2 millions d'euros en 2019). Le versement mobilité représente toutefois toujours près de 36 % des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des transports.

- o Le prélèvement au titre des jeux et paris hippiques est calculé au prorata des sommes engagées sur les jeux et paris hippiques. Son montant s'est élevé en 2020 à la somme de 782 768 euros (contre 772 723 euros perçus en 2019). Toutefois, en 2020, un changement législatif a permis que son produit soit désormais affecté pour moitié à la Métropole et pour moitié aux communes dont le territoire accueille des hippodromes (seule la commune de Cagnes-sur-Mer est concernée). Le montant réellement perçu par la Métropole est donc de 391 384 euros.
- o La taxe de séjour métropolitaine est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de la compétence « *Promotion du tourisme* » des communes vers la Métropole. Son produit s'est élevé à 7,8 millions d'euros. Il est intégralement reversé à l'Office de Tourisme métropolitain dont il constitue la principale recette affectée à des dépenses réalisées en faveur de l'accueil touristique. Par rapport à 2019, il est en baisse de 2,9 millions d'euros (soit 27 %), avec une chute particulièrement conséquente de la collecte observée lors du premier confinement de 2020.

❖ Le produit de la fiscalité reversée (2,4 millions d'euros)

o Les attributions de compensation (AC) négatives

Elles représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole par les communes membres, après validation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 6 juillet 2017 du rapport définitif concernant dix-neuf communes membres de la Métropole, ainsi que des quatre communes intégrées au 1^{er} janvier 2014. Le solde des AC négatives et des régularisations (neuf communes concernées) s'élève à la somme de 1,5 million d'euros.

o Les versements des prélèvements - loi solidarité et renouvellement urbains (S.R.U)

Le montant de ce produit s'est élevé en 2020 à la somme de 868 295 euros soit un montant nettement inférieur aux quelques 950 000 euros perçus en 2019.

1.1.4 Les concours financiers et compensations fiscales de l'Etat (72,7 millions d'euros)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue le principal concours financier de l'Etat perçu par la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle se compose :

- o d'une Dotation d'intercommunalité dont le mode de calcul a été profondément réformé dans le cadre de la loi de finances pour 2019,
- o de la Dotation de compensation, perçue en contrepartie de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle entre 1999 et 2003.

Enfin, la Dotation Générale de Décentralisation-transports scolaires vise à neutraliser les conséquences du transfert de la compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales, intervenu en 1984. Son montant est inchangé depuis 2011.

Le détail par budget est résumé dans le tableau suivant :

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
DGF-Dotation d'intercommunalité	11 188 827	6 414 108	6 441 952	7 098 608	7 803 788
DGF-Dotation de compensation	53 757 198	52 263 426	51 172 075	49 997 107	49 083 006
Dotation générale de décentralisation - transports	821 741	821 741	821 741	821 741	821 741
Dotation générale de décentralisation – Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	85 000	-	116 841	-	176 463
Compensations fiscales des pertes de bases de Contribution Economique Territoriale (CET)	7 800 942	5 200 628	-	-	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	825 887	825 887	825 887	574 419	459 137
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	1 061 341	330 319	-	-	-
Compensation d'exonérations CET (CVAE & CFE)	192 005	78 400	91 796	2 460 066	2 604 325
Compensation d'exonérations au titre de la taxe d'habitation	5 131 193	6 641 332	6 845 282	7 143 915	7 505 076
Compensation d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	-	-	-	173 781	177 160

F.C.T.V.A sur les dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments publics	-	-	889 953	1 179 968	1 603 195 (*)
Acompte sur garantie de recettes (Art.21-3 ^{ème} LFR 2020)	-	-	-	-	1 770 064
Total concours financiers et compensations fiscales (<i>Budget Principal</i>)	80 864 134	72 575 841	67 205 527	69 446 605	72 003 955
Relèvement du seuil (9 à 11 salariés) du versement mobilité	-	2 510 710	227 643	1 412 197	742 816
Total compensations fiscales (Budget annexe Transports)	-	2 510 710	227 643	1 412 197	742 816
Total concours financiers de l'Etat et compensations fiscales	80 864 134	75 086 551	67 433 170	70 861 802	72 746 771

(*) Dont 443 821€ de versement FCTVA anticipé 2020 « Tempête Alex »

- ❖ La dotation d'intercommunalité, première composante de la D.G.F, d'un montant de 7,8 millions d'euros représentait, jusqu'en 2013, une somme de 60 euros par habitant. A la suite des baisses de dotations imposées par l'Etat, celle-ci a diminué fortement pour atteindre aujourd'hui moins de 10 euros par habitant.
- ❖ La dotation de compensation, autre composante de la D.G.F, tient compte de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle. Elle figure parmi les composantes écartées depuis plusieurs années, et constitue une « variable d'ajustement » qui compense l'impact pour le budget de l'Etat des hausses des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, etc.). Les dispositifs de péréquation ayant régulièrement augmenté au cours des dernières années, la dotation de compensation perçue par la Métropole a diminué de près de 9 % par rapport à 2016 pour s'élever en 2020 à moins de 50 millions d'euros.
- ❖ La dotation générale de décentralisation constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercées par l'Etat. En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie de la dotation générale de décentralisation des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains au titre des « transports scolaires ». Son montant reste inchangé depuis 2011, et s'élève à la somme de 821 741 €.
- ❖ Les allocations compensatrices de fiscalité viennent neutraliser les conséquences sur les recettes de la Métropole des décisions d'exonérations fiscales prises par le Parlement sur des impositions allouées aux collectivités locales. Depuis plusieurs années, elles jouent le rôle de « variables d'ajustement » au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. Leur montant a donc très fortement chuté, faisant porter par la Métropole quasiment la moitié du coût de ces décisions prises par l'Etat.

Par ailleurs, la Métropole a perçu, pour la seconde fois en 2020, des allocations au titre des exonérations de contribution économique, pour un montant de 2,6 millions d'euros afin de compenser les pertes de recettes liées à la politique nationale de diminution des impôts de production.

❖ Le F.C.T.V.A perçu au titre des dépenses de fonctionnement

A l'origine, le fonds de compensation pour la T.V.A (FCTVA) permettait uniquement la récupération d'une fraction de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement. La loi de finances pour 2016 a étendu le champ d'application du fonds de compensation de la TVA. Sont désormais éligibles les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie. La recette en 2020 pour la Métropole s'est élevée à 1,6 million d'euros (dont 443 821 € de FCTVA anticipé au titre des dépenses liées à la « Tempête Alex »).

1.1.5 Les dotations de compensation du Conseil départemental et du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des compétences transférées

Les dotations de compensation du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur correspondent au coût des charges transférées lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012.

Initialement calculées selon le principe de la neutralité budgétaire, ces dotations indexées par la loi sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement ont vu leurs montants fortement diminuer au cours des dernières années.

❖ Ainsi, la dotation de compensation versée par le Département des Alpes-Maritimes, pour les transferts de compétences de 2012 liés aux routes, aux transports scolaires ainsi qu'à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012, et évaluée initialement à 50 millions d'euros, s'établit désormais à 44,3 millions d'euros par an, ce qui représente une perte cumulée de plus de 37 millions d'euros à fin 2020 au regard des transferts de charges réellement portées.

❖ Le montant de la dotation de compensation de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du transfert de la compétence « *Promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques* », est quant à lui inchangé depuis 2012, et s'élève à la somme de 10 976 €. La Métropole perçoit en outre une dotation de compensation au titre du transfert de la compétence des transports d'un montant de 4 266 943 €.

Pour 2020, l'état total des dotations de compensation reçues par la Métropole Nice Côte d'Azur, au titre des transferts de compétences, se résume comme suit :

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	En euros
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44 345 114
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1 381 321
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (fonds de solidarité pour le logement (FSL), aides aux jeunes en difficulté et actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu)	4 877 341
Budget principal : remboursement annuel des emprunts transférés (*)	10 236 031

Budget annexe des activités portuaires : au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (entretien et gestion du port de Nice - port Lympia)	467 418
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	61 307 225
REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	En euros
Budget principal : promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	10 976
Budget annexe des Transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région pour les transports scolaires	4 266 943
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	4 277 919

(*) En vertu de l'article 4 de la convention financière du 3 février 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes ont convenu de transférer, à compter de l'exercice 2013, une partie de l'encours des emprunts du Département, corrélativement au transfert de compétences et d'actifs, constitué du domaine public routier départemental sur le territoire de la Métropole. Ainsi, la compensation financière, à l'euro près, des annuités en capital, n'est pas intégrée dans la dotation de compensation des charges transférées. Elle est versée annuellement par le Département des Alpes-Maritimes à la Métropole Nice Côte d'Azur, et intervient jusqu'à l'extinction complète de l'encours transféré, sur la base d'un état récapitulatif établi par la Métropole Nice Côte d'Azur.

1.2 Les subventions et participations reçues

Les subventions et participations de fonctionnement reçues en 2020 de divers partenaires financiers de la Métropole, tous budgets confondus, se sont élevées à la somme de 9,3 millions d'euros.

Le tableau ci-après retrace les principaux produits encaissés en 2020 selon les budgets concernés :

Budgets	Nature de la recette		2020
Budget principal	Etat	Convention financement AMO (EPA)	74 489
		Agence de l'Eau	67 933
		Mission animation en milieu aquatique	
		Poste coordinateur appel à manifestation d'intérêt - Logement d'Abord	28 000
		Projet alimentaire territorial	22 000
		Etude schéma de coopération transfrontalière	29 884
		DRAC – Evaluation patrimoine archéologique	54 778
		Dispositif Cité Educative	13 580
		Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	940
	Sous-total Etat		291 604
	Département des A-M	Plan local d'insertion et d'emploi	251 000
		Acquisition de masques Covid-19	387 243
	Sous-total Département des A-M		638 423
	Fonds européens	Projet Alpine Social Impact Bound (ALPSIB)	62 392
		PITER ALPIMED	85 013
		PITEM PROSOL	43 082
		CLIP Région Auvergne	35 171
		INTERREG-Projet Blue Green City	24 114
		Fonds social européen (FSE)	28 409
	Sous-total Fonds européens		278 181
	Autres	Agence nationale de la recherche (ANR) - Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)	21 000
		BPI - France Financement	4 000
		Pôle emploi - Formation tutorat	10 150
		Plan local d'insertion et d'emploi	23 800
		Projet AQUALEX-EUROMED	17 000
		Espace valléen- Itinérance en VTT	6 905
	Sous-total Autres		82 855
Total budget principal			1 291 063
Budget annexe des transports	Communes	Remboursements navettes et participations aux lignes	38 138
	Département des AM	Desserte CADAM et Transports scolaires	569 638
Total budget annexe des transports			607 776

Budgets	Nature de la recette		2020
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Agence de l'Eau	Primes d'épuration diverses communes	2 091 935
Total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif			2 091 935
Budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis	Région Sud PACA	Dotation Fonctionnement et d'investissement	243 573
		Participation à la gestion des services du CFA	318 643
	Employeurs	Taxe d'apprentissage	4 754 798
	Rectorat Académie de NICE	Subvention Matière d'œuvre	1 145
Total budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis			5 318 159
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Communauté autonome des îles Canaries	Projet Urban Waste (solde)	9 755
	Etat	FCTVA 2018	759
	SONITHERM	Projet AKOYA (Solde)	1 252
Total budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés			11 766
TOTAL GENERAL			9 320 699

1.3 Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public métropolitain

En contrepartie des services publics rendus aux usagers et de la mutualisation des directions fonctionnelles, la Métropole Nice Côte d'Azur a encaissé en 2020 des tarifs ou des redevances liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public métropolitain pour une somme totale de 211,8 millions d'euros.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et ses conséquences économiques ont fortement affecté l'encaissement de ces produits sur certains budgets durant l'année 2020. Le montant total consolidé est en diminution de 3,5 % par rapport aux produits constatés de l'exercice antérieur.

Les variations les plus marquantes en 2020, au regard de 2019, proviennent :

- *Du budget annexe des transports* : le poste affiche une perte de recettes pour la Métropole de 35 % par rapport à l'exercice 2019 alors que l'exploitation des lignes 2 et 3 du tramway, en année pleine pour la première fois en 2020, aurait dû engendrer une augmentation des recettes. Cette baisse s'explique notamment par le fort impact de la crise sanitaire sur la fréquentation des transports collectifs en milieu urbain et des recettes usagers qui en découlent.
- *Du budget annexe de la Régie des M.I.N d'Azur* : conséquence de la crise sanitaire et des mesures contraignantes qui ont fortement pesé sur l'économie, ce budget affiche une diminution des recettes de plus de 17 % au regard de 2019.

- *Du budget annexe des Parcs de stationnement* : ce budget ayant été clôturé le 30 septembre 2020, à la suite de la reprise de la majorité des parcs en gestion directe par la Régie Parcs d'Azur, la totalité des opérations constatées à l'actif et au passif ont été ensuite reprises dans les comptes du budget principal de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- *Du budget annexe du Centre de formation des apprentis* : les recettes de ce chapitre recouvrent à la fois des prestations de service « Hébergement Restauration », et à la fois des prestations de services « Formation continue ». Elles ont subi l'impact de la situation vis-à-vis du Covid-19, puisqu'il a été constaté une diminution de la fréquentation de la restauration et des hébergements, ainsi qu'une réduction des formations continues.

Dans le détail, ces recettes se répartissent entre les différents budgets comme suit :

Budgets	2020 (en euros)
Budget principal	100 282 951
Budget annexe des Transports	29 550 757
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	64 525 407
Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	3 287 793
Budget annexe des Activités portuaires	1 832 131
Budget annexe des Parcs de stationnement	268 579
Budget annexe du Centre de Formation Nice Côte d'Azur	557 818
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	11 472 456
TOTAL GENERAL	211 777 892

Par compétences, ces différents produits se ventilent de la façon suivante :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2020 (en euros)
Budget Principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	78 263 823
	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale du budget principal	7 357 522
	Ventes d'eau	2 303 809
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	500 097
	Mise à disposition de personnel	2 313 526
	Mise à disposition de personnels à l'Office de Tourisme métropolitain	1 195 004
	Redevance d'occupation du domaine public	2 696 305
	Fouilles archéologiques	111 889

Budget Annexe des transports	Forfait post-stationnement	3 587 660
	Prestations de matérialisation au sol des sorties de garages -Remboursement de travaux par les riverains	43 625
	Régie publicitaire du tramway	251 652
	RPA-Facturation de prestations informatiques	116 890
	Régie funéraire	78 492
	Prestations d'accompagnement - Pépinières d'entreprises	32 504
	Recettes provenant de la billetterie des transports urbains	29 196 646
	Recettes provenant de la Régie des transports scolaires	258 985
	Remboursement d'impayés	95 126
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Redevance d'assainissement	62 156 032
	Participation Financière à l'assainissement collectif (P.F.A.C)	2 067 579
	Contrôle réseau assainissement non collectif	150 800
	Remboursement d'analyses diverses	133 270
	Vente d'énergie à EDF	17 727
Budget Annexe des activités portuaires	Produits des redevances domaniales	1 539 097
	Régie "activités portuaires"	293 034
Budget Annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	Produits des redevances d'occupation du domaine public et autres redevances diverses	3 287 793
Budget Annexe de la Régie du CFA	Prestations formations et participation des apprentis aux dépenses d'internat	557 818
Budget Annexe des Parcs de stationnement	Remboursement de mise à disposition d'agents et de prestations assurées pour le compte de la Régie Parcs d'Azur	268 579
Budget annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Redevance spéciale ordures ménagères et divers tarifs (déchetteries, vente de badges aux particuliers, etc.)	11 472 456
TOTAL PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES		211 777 892

1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement

1.4.1. Les autres produits de gestion courante

D'un montant total de 13,3 millions d'euros, cette somme est ventilée selon le tableau ci-après :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2020 (en euros)
Budget principal	Revenus divers des locations d'immeubles et régularisations de charges sur exercices antérieurs	4 152 776
	Redevance versée par le délégataire du crématorium de Nice	795 036
	Remboursement de TEOM par le budget annexe des MIN d'Azur, et de TF par divers particuliers	287 023
	Indemnisations sinistres et jugements	320 860
	Redevances par les fermiers et concessionnaires des plages	724 525
	Remboursement de titres restaurants non-utilisés	297 841
	Remboursements divers trop-perçus	23 560
	Reversement communes -Participation au SDEG	20 038
	Pénalités sur marchés	12 809
	Remboursement de frais d'actes notariés	14 072
	Dons Tempête ALEX	523 508
Budget Annexe des Parcs de stationnement	Redevances par les fermiers et concessionnaires	923 037
	Locations places de stationnement	9 255
Budget Annexe des Transports	Redevance location de panneaux publicitaires	1 957 354
	Versement transport-Compensation relèvement du seuil	742 816
	Recettes "Vélos bleus"	369 227
	Prestations diverses	72 412
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Convention gestion STEP Cagnes/Mer	521 597
	Prestations diverses	3 012
Budget Annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	Redevances d'occupation des terrains du MIN et refacturation aux locataires de divers frais (fluides, impayés)	340 729
Budget Annexe des activités portuaires	Refacturation aux fermiers et concessionnaires des taxes foncières	928 454
Budget Annexe du CFA Nice Côte d'Azur	Locations immobilières	19 552
	Remboursement de frais	1 072
Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Remboursements de taxes foncières par le délégataire (SONITHERM)	94 761
	Prestations de services à la suite de manifestations	69 131
	Pénalités sur marchés	69 000
	Remboursement de titres restaurants millésimés	2 394
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE		13 295 851

1.4.2. Les produits financiers

Ces produits, d'un montant total de 2 118 euros sont essentiellement constatés au budget principal, dont 1 117 euros au titre de remboursement d'intérêts d'emprunts (SDEG).

1.4.3 Les produits exceptionnels

Ces produits s'élèvent à la somme totale de 60,1 millions d'euros et se ventilent entre les différents budgets métropolitains comme suit :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2020 (en euros)
Budget principal	Cessions d'immobilisations (véhicules et biens immobiliers) ¹	51 660 532
	Réduction de mandats sur exercices antérieurs-Dégrèvements TF	67 255
Budget Annexe des Transports	Pénalités sur marchés	4 529 067
	Remboursement de travaux	3 366 920
	Cessions d'immobilisations	4 180
	Réduction de mandats sur exercices antérieurs	1 882
Budget Annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Indemnisation de sinistres	208 207
	Cessions d'immobilisations	2 580
Budget Annexe des activités portuaires	Indemnisation de sinistres	11 570
	Cessions d'immobilisations	2 580
Budget Annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	Indemnisations de sinistres	69 512
	Réduction de mandats sur exercices antérieurs	109 641
Budget Annexe Régie des Déchets ménagers et assimilés	Réduction de mandats sur exercices antérieurs	75 027
Budget Annexe du CFA Nice Côte d'azur	Cessions d'immobilisations	800
TOTAL « PRODUITS EXCEPTIONNELS »		60 109 723

1.4.4 Les atténuations de charges

Ces écritures comptabilisent un montant total de 3,7 millions d'euros de recettes, dont :

- 2 955 839 € au titre de la participation des agents au coût de la délivrance des titres restaurants ;
- 704 419 € au titre des remboursements de rémunérations par les organismes sociaux ;
- 71 236 € au titre de remboursements sur trop-versés.

¹ dont 26 millions d'euros de vente du parking Saleya et 24,5 millions d'euros pour la vente du parking Masséna.

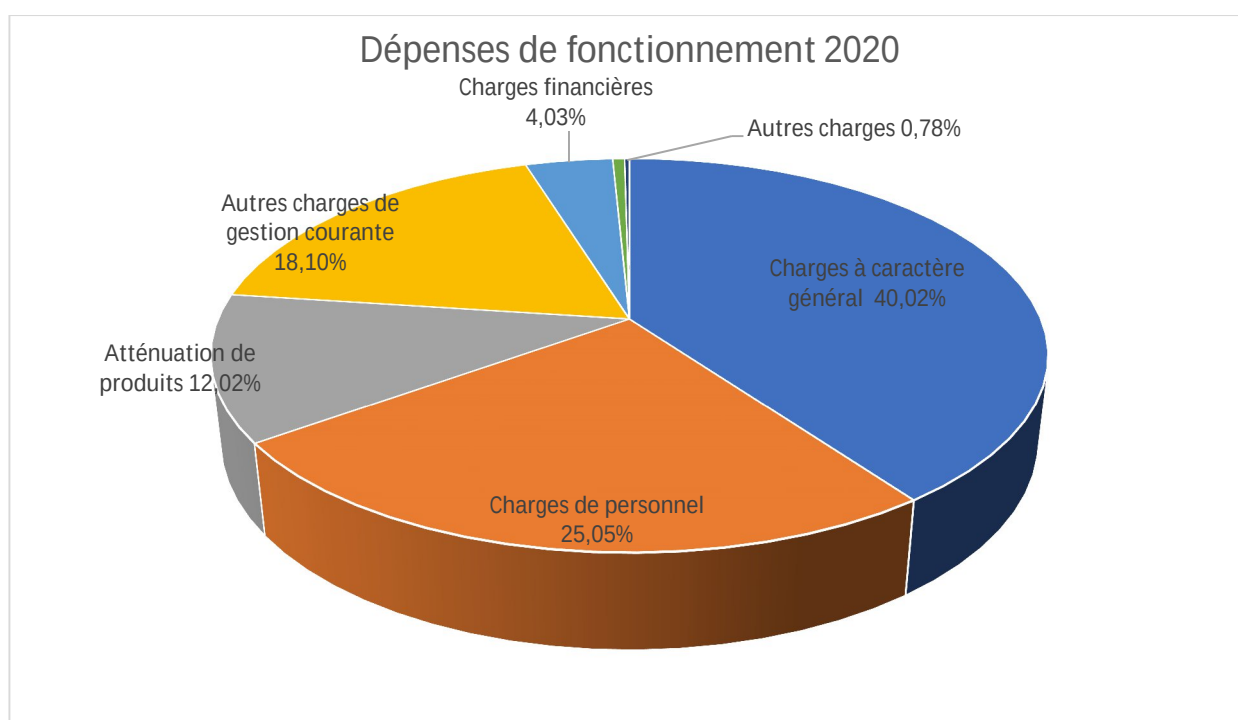
2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole totalisent 861,5 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Comme en 2019 :

- un quart des dépenses 2020 de la Métropole Nice Côte d'Azur sont des charges de personnel ;
- les autres dépenses sont des charges à caractère général (40 %) ;
- et enfin, certaines sont des concours financiers apportés aux communes membres ou à divers organismes (18,10%)

Elles sont réparties comme suit :



Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :

Libellé	Réalisé 2020 (en euros)
Charges à caractère général	344 801 142
Charges de personnel	215 826 468
Autres charges de gestion courante	155 957 637
Atténuations de produits	103 576 644
Charges financières	34 714 041
Autres dépenses réelles	6 669 024
Total Général	861 544 956

2.1 Les charges à caractère général

D'un montant total de 344,8 millions d'euros, les charges à caractère général se répartissent sur chacun des budgets de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2019 (en euros)	Réalisé 2020 (en euros)	Evolution 2020/2019
Budget principal	68 803 228	87 868 535	+27,7 %
Budget annexe des Transports	180 112 446	185 890 424	+3,2 %
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	28 043 015	25 398 686	-9,4 %
Budget annexe de l'Eau	1 224 054	-	-
Budget annexe des Activités portuaires	1 158 245	1 419 571	+22,5 %
Budget annexe des Parcs de stationnement	1 959 510	1 029 783	-47,4 %
Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	1 911 015	2 003 358	+4,8 %
Budget annexe de la Régie du Centre de Formation Nice Côte d'Azur	1 360 398	1 159 177	-14,7 %
Budget annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	44 132 316	40 031 609	-9,2 %
Total Général	328 704 227	344 801 142	+4,9%

Par compétence, elles se déclinent comme suit :

❖ Les transports (185,9 millions d'euros)

En 2020, les dépenses de fonctionnement du budget annexe des transports ont couvert à la fois les coûts d'exploitation du réseau de transport public de voyageurs (Régie Ligne d'Azur), du transport scolaire, des lignes pénétrantes et des activités qualifiées de mobilité durable (« Vélos bleus » en libre-service, subventions versées aux particuliers pour l'acquisition de deux-roues électriques), mais également l'ensemble des coûts de fonctionnement induits par le fonctionnement, en année, pleine de la ligne 2 et de la ligne 3 du tramway, ainsi que la poursuite des études préalables au prolongement du réseau vers Saint Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer d'une part et la vallée du Paillon d'autre part.

Ainsi, les dépenses de cette compétence recouvrent notamment :

- La contribution versée à la Régie Ligne d'Azur, grande composante du budget de fonctionnement, pour son service d'exploitation des lignes de transports pour un montant total de 172,1 millions d'euros ;
- Le coût du transport urbain, au travers de compensations financières versées aux transporteurs en charge des lignes pénétrantes dans le périmètre métropolitain, pour la délégation de service public du secteur 4, pour une somme de 5,5 millions d'euros ;
- Les frais de fonctionnement des marchés relatifs aux transports scolaires, assurés depuis 2012 par la Métropole sur le territoire métropolitain (« Scola-Bus »), pour un montant de 4,6 millions d'euros ;
- Les dépenses de mobilité douce relatives à la gestion des « Vélos bleus » pour 2,6 millions d'euros ;
- Le paiement de loyers et de charges locatives pour 531 874 € ;
- Le paiement de taxes foncières pour 445 827 euros ;

- Les enquêtes en termes de mesure de la qualité de service des transports, de satisfaction des usagers, de lutte contre la fraude, ainsi que des études visant également à accompagner le développement de plan mobilité d'entreprises et le covoiturage pour 180 417 euros ;
- Des dépenses de fluides (électricité) et de carburant pour 93 567 euros ;
- L'intervention et l'entretien des abribus pour 59 080 euros.

❖ Le développement durable et l'environnement (78,1 millions d'euros)

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres :

- les marchés de collecte, d'évacuation ainsi que le traitement et la valorisation des déchets, pour un montant total de 40 millions d'euros ;
- les prestations de service liées à l'assainissement (exploitation et entretien des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement) ainsi qu'à l'assainissement non collectif (analyse et contrôle des installations tant nouvelles qu'existantes) pour un montant de 25,4 millions d'euros ;
- les actions liées à la propreté urbaine, comprenant notamment le nettoyage mécanisé des chaussées métropolitaines, le nettoyage des lieux publics et des marchés de plein air pour 6,1 millions d'euros ;
- diverses actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité (curages préventifs divers, sécurisation des plages, débroussaillage, exploitation du réseau des eaux pluviales, etc.) et le financement d'études et partenariats en faveur de la biodiversité pour 6, 5 millions d'euros (dont 1 258 595€ au titre de prestations diverses dans le cadre de la tempête Alex) ;

❖ Les routes métropolitaines, l'éclairage public et les parcs de stationnement (20,9 millions d'euros)

Les dépenses 2020 se ventilent comme suit :

- l'entretien, les interventions générales, la maintenance des équipements structurants de la voirie métropolitaine et des ouvrages d'art sur le territoire métropolitain, pour 11,4 millions d'euros (dont 3,3 millions d'euros au titre des interventions de voirie liées à la tempête Alex, en section de fonctionnement) ;
- l'éclairage public sur voirie, essentiellement composé de fluides, pour 9,1 millions d'euros ;
- les dépenses liées aux parcs de stationnement métropolitains pour 354 596 euros.

❖ Le développement économique (7,6 millions d'euros)

Pour développer l'attractivité de notre territoire, la Métropole gère et soutient financièrement les Marchés d'Intérêt National du territoire ainsi qu'un Centre de formation des apprentis. Elle apporte par ailleurs un soutien actif aux *start-ups*, jeunes entrepreneurs et chercheurs.

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres les dépenses mises en œuvre :

- en matière de rayonnement et de renforcement de l'attractivité du territoire mises en œuvre dans les zones d'activité économique, pour les actions en faveur de l'implantation des entreprises, pour la conduite d'études et de prestations en faveur du développement économique pour 3 millions d'euros ;
- en matière d'achats et de prestations par les régies en charge des activités portuaires pour 1,4 million d'euros ;
- par la régie des M.I.N d'Azur pour 2 millions d'euros ;

- par le Centre de formation des apprentis pour 1,1 million d'euros.
- ❖ Le logement, la politique de la Ville et le renouvellement urbain (3,9 millions d'euros)

L'exécution des dépenses se ventilent en:

- 1,6 million d'euros de dépenses engagées au titre d'actions en matière de planification et d'aménagement urbain (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H), Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D), maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) relogement dans le cadre du programme local de l'habitat métropolitain, Plan Local d'urbanisme métropolitain (PLUm), gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage) ;
 - 2,3 millions d'euros consacrés aux dépenses de gestion, d'entretien, de gardiennage, du patrimoine bâti privé métropolitain.
- ❖ Les dépenses d'administration générale (37,2 millions d'euros)

Elles correspondent aux dépenses administratives des services communs pour le compte de la Métropole, de la Ville de Nice et du Centre communal d'action sociale de la Ville de Nice.

En 2020, des dépenses supplémentaires ont été effectuées au titre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Il s'agit notamment d'acquisitions d'équipements de protection individuelle et de consommables (masques et gel) pour 1,8 million d'euros, de frais de nettoyage supplémentaires des locaux pour 1,2 million d'euros, ainsi que des prestations informatiques nouvelles (déploiement de matériel, de logiciels de visio-conférence, plateformes téléphoniques...) liées au développement du télétravail, pour 1,2 million d'euros.

2.2 Les charges de personnel et frais assimilés

D'un montant total de 215,8 millions d'euros ces charges représentent le quart des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2020.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2020 (en €)
Budget principal	168 750 348
Budget annexe des transports	5 088 265
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	7 116 969
Budget annexe des activités portuaires	1 216 568
Budget annexe des parcs de stationnement	462 978
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'Azur	1 673 963
Budget annexe de la régie du centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur	3 612 775
Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés	27 904 601
TOTAL GENERAL	215 826 467

➤ L'évolution des charges de personnel 2020 au regard de l'exercice 2019 (213,6 millions d'euros)

La Métropole Nice Côte d'Azur a poursuivi en 2020 la maîtrise de ses charges de personnel tout en prenant compte les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19. A périmètre constant, celles-ci sont stables par rapport à 2019.

En contrepartie des efforts de gestion, la Métropole a poursuivi l'amélioration de la qualité des services ou le bien-être et le pouvoir d'achat des personnels :

- Les dépenses obligatoires :

- ✓ la mise en œuvre des mesures prévues par le Protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, pour un montant de 516 616 euros ;
- ✓ la progression de carrières réglementaire des agents (avancements d'échelons), la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ou encore l'Indemnité différentielle, pour un montant total de 937 427 euros

- Les dépenses liées à la politique de la Métropole en faveur du « *Bien-être au travail* » et de la prévention de la précarité :

- ✓ la valorisation de l'investissement des agents et la reconnaissance de leurs compétences et expériences au travers des avancements de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours, pour un montant 200 000 euros ;
- ✓ la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période pour un coût de 1,6 million d'euros.

- Les dépenses liées aux choix stratégiques de la Métropole pour améliorer la qualité de service à destination de la population :

- ✓ la reprise en gestion du Centre de régulation du trafic Malraux, le 1^{er} novembre 2019, a été supportée, en année pleine, en 2020 (effet report), ce qui s'est traduit par un coût supplémentaire de 623 000 euros par rapport à l'année précédente ;
- ✓ les évolutions de périmètre des services communs réalisées au 1^{er} novembre 2019 (avenant n°1 à la convention 2019-2021), avec un effet en année pleine en 2020 (effet report), se sont traduites par une hausse de la masse salariale de 920 000 euros, la Métropole percevant en contrepartie une participation de la Ville de Nice ;
- ✓ la suppression du budget annexe des parcs de stationnement, au 1^{er} septembre 2020, avec « transfert » des personnels au niveau du budget principal, s'est traduite par une hausse de la masse salariale de ce budget, compensée par une baisse équivalente du budget annexe.

- ✓ Enfin, dans le cadre de la compétence « autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages », exercée de plein droit par le Métropole, pour préparer les procédures de renouvellement de concessions et sous-concessions pour les plages naturelles du littoral métropolitain, la Métropole bénéficie de l'expertise et des compétences d'agents municipaux de la ville de Nice, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service. Au titre de l'exercice 2020, et compte des besoins croissants de la Métropole en ce domaine, les quotités et le nombre d'agents mis à disposition ont dû être significativement augmentés, pour un coût de 430 000 euros.

Malgré ces dépenses nouvelles, qui représentent un total de 5,2 millions d'euros, le maintien, hors « Prime Covid », des charges de personnel atteste certes de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de nombreux services, mais également du succès des mesures prises par la Métropole depuis plusieurs exercices aux fins de maîtrise de sa masse salariale (limitation des remplacements lors des départs à la retraite, contrôle strict du recours aux heures supplémentaires, réorganisation et modernisation de l'administration, développement de la mutualisation), tout en assurant aux agents du service public des conditions de travail et de promotion favorables.

2.3 Les subventions versées par la Métropole à ses partenaires

S'élevant à la somme totale de 151,85 millions d'euros, ces dépenses sont composées principalement :

- de la subvention d'équilibre au budget annexe des Transports pour 96 millions d'euros ;
- de la subvention de la Métropole au Comité d'Entraide Sociale d'Action Culturelle et de Loisirs de Nice (CESAN) pour 4,1 millions d'euros ;
- du reversement de dons au Centre Communal d'Action Sociale de Nice pour les sinistrés de tempête Alex pour 0,5 million d'euros ;
- du soutien financier apporté à divers partenaires de la Métropole Nice Côte d'Azur et se déclinant selon le tableau ci-après :

Budget	Compétences	Nature de la dépense	Réalisé 2020 (en euros)
Budget principal	Développement économique et durable	Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	5 466 483
		Syndicat Mixte de la Station Roubion les Buis	31 510
		Soutien des entreprise Covid-19	2 396 352
		G.I.P « Grand Prix de France - Le CASTELLET »	2 000 000
		TEAM Côte d'Azur	1 105 000
		Subventions diverses de soutien au rayonnement du territoire et au développement économique	1 463 677
		Subvention « chèques carburant »	609 980
		Fonds de soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I) au titre de la tempête Alex	600 000
		Participation versée à l'EPA Nice Côte d'Azur	318 000
		Subvention au SICTIAM pour l'aménagement du numérique (*)	172 476
		Participation animations Nice Shopping	75 000

		Convention SAFER	15 360
		Hébergements à la suite de la Tempête Alex	42 670
		Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes	50 000
		Subventions développement durable	201 100
	Aménagement-voirie	Cotisation SMIAGE	470 926
	Politique de la ville et du logement	Aides au titre du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)	1 857 987
		Actions de prévention auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu	2 129 687
		Subventions à diverses associations (politique de la ville actions de préventions spécialisées...)	1 023 128
		Mission locale métropolitaine	756 380
		Fondation Nice Patronage Saint Pierre Actes - Aide aux jeunes en difficultés	217 046
		Subvention ADAM	115 500
		Subvention ADIL 06	60 000
		S.I.V.U. de la Bonnette	30 000
Budget Annexe des Transports	Transports urbains et mobilité durable	Conseil régional PACA-Participation forfaitaire	20 000
		Subventions pour achat de vélos électriques	311 366
		Aéroport de Nice Côte d'Azur-Exploitation tramway	255 000
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Environnement	Participation au fonctionnement du SYMISCA	3 300 000
Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Environnement	Contribution financière usine d'incinération	26 047 431
		Subventions diverses pour acquisition de broyeurs de végétaux	46 735
		Veille sanitaire-CHU Nice	20 000
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			51 208 794

(*) La subvention d'investissement totale de la Métropole au SICTIAM pour l'aménagement du numérique est de 10,9 millions d'euros, répartie sur 8 ans à compter de 2016. Conformément à l'article 6.1 de la Convention Territoriale d'Investissement, signée en 2016 avec le SICTIAM, les recettes de location de fourreaux métropolitains (désormais perçues par le SICTIAM à la suite du transfert de compétence L.1425-1) viennent en déduction du montant annuel de la subvention d'investissement. La contribution de fonctionnement est quant à elle plafonnée à 172 476 € par an sur la durée de la convention (2016-2023), et ceci sans indexation. Ce montant a été calculé sur la base des statuts du SICTIAM qui prévoit que le budget de fonctionnement annuel est pris en charge pour moitié par le Département des Alpes-Maritimes, et pour l'autre moitié réparti entre les E.P.C.I adhérents.

2.4 Les charges financières

Les charges financières, d'un montant total de 34,7 millions d'euros, représentent 4 % des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2020.

Il convient de noter que les frais financiers sur emprunts ont diminué de 3,6 %, soit 1,2 million d'euros de dépenses en moins par rapport à 2019.

Cette forte diminution s'explique par la baisse du taux moyen des emprunts de la Métropole et un niveau des taux sur les marchés financiers historiquement bas.

Par budget, elles se décomposent comme suit :

	Budget Principal	Budget annexe Transports	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Stationnement	CFA Nice Côte d'Azur	Total
<i>Ligne de trésorerie et commissions (en €)</i>	135 719	193 966	-	-	2 833	332 518
<i>Commission de dédit CDC (en €)</i>	1 520 000	920 000	-	-	-	2 440 000
<i>Frais financiers sur emprunts (en €)</i>	15 398 679	15 567 046	1 050 662	16 046	-	32 032 433
<i>Intérêts courus non échus (en €)</i>	-360 334	277 320	- 7 016	-879	-	- 90 909
TOTAL	16 694 064	16 958 332	1 043 646	15 167	2 833	34 714 042

2.5 *Les autres dépenses réelles de fonctionnement*

2.5.1. Les atténuations de produits

Totalisant 103,5 millions d'euros, il s'agit essentiellement de dépenses qualifiées de « reversements de fiscalité » liées à des activités de service.

Elles sont ventilées de la manière suivante :

❖ Budget principal (103,3 millions d'euros)

Le détail est le suivant :

- attributions de compensation aux communes venant neutraliser les conséquences des transferts de ressources et de compétences entre les communes et la Métropole Nice Côte d'Azur : 56,5 millions d'euros ;
- Dotation de solidarité métropolitaine (DSM) : 9,6 millions d'euros ;
- prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R), instauré dans le cadre de la suppression de la Taxe professionnelle : 25,9 millions d'euros ;
- prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (F.P.I.C) : 3,5 millions d'euros ;
- reversement de la Taxe de séjour collectée par la Métropole au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain : 7,8 millions d'euros (il est à noter que, du fait de la crise sanitaire, ce montant a chuté de 27 % par rapport à l'exercice précédent) ;

❖ Budget annexe des transports (0,2 million d'euros)

La somme de 200 000 euros correspond au remboursement de versement mobilité aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés.

2.5.2. Les provisions

La volonté de se prémunir contre les risques a conduit la Métropole Nice Côte d'Azur à constituer deux nouvelles provisions en 2020 sur :

- le budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés : 1 765 000 € ont été provisionnés en prévision du paiement de la soulte à verser au délégataire de service public du fait de travaux à réaliser dans le cadre de l'avenant n°30 à la concession du chauffage urbain de Nice-Est, et qui ne pourront être amortis sur la durée restante du contrat ;
- le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur : une provision a été constituée, à hauteur de 116 707 €, au titre de créances douteuses et de risques de non-recouvrement de recettes d'exploitation.

INVESTISSEMENT

3. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement consolidées de la Métropole Nice Côte d'Azur, d'un montant total de 387 millions d'euros sur l'exercice 2020, sont principalement composées :

- de l'autofinancement brut (ou épargne brute) dégagé par la section de fonctionnement des différents budgets de la Métropole qui s'élève, pour l'exercice 2020, à la somme de 135,4 millions d'euros
- de subventions d'investissement obtenues par les partenaires extérieurs (66,4 millions d'euros) ;
- de produits provenant de la Taxe d'aménagement (4,3 millions d'euros) et du Fonds de compensation de la T.V.A (16,6 millions d'euros).

3.1. Les subventions d'investissement

Chaque année, la Métropole bénéficie d'importantes subventions pour réaliser ses équipements.

En 2020, celles-ci ont atteint 66,4 millions d'euros qui se déclinent par budget comme suit :

Organismes subventionneurs	Nature de la recette	Réalisé 2020 (en euros)
ETAT	Avance Tempête Alex	12 600 040
	DSIL Nice Trame Verte (signalisation et piste cyclable)	769 351
	Bonus écologique - Véhicules électriques -	185 100
	Subvention Maison de l'Habitant	36 874
	Extension ligne 1 du tramway	795 903
	Accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite (AD'AP)	286 057
	PEM-réseau Wi-Fi tramway	288 008
	Installation des points de charge électrique	27 641
	Construction centre de tri (Nice Ariane) & bonus écologique véhicule	55 926
	DREAL - CPER - étude circulation - Est Nice / Paillon	159 342
	Sous-total Etat	15 204 242
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	Dotations cantonales	910 941
	Convention MOAU	360 360
	Subvention - lignes 2 et 3 du tramway	9 602 500
	Réalisation de stations d'épuration Haut Pays (Tinée et Vesubie)	70 165
	Sous-total Département des Alpes-Maritimes	10 943 966
REGION SUD-PACA	Subvention - lignes 2 et 3 du tramway	1 700 000
	CRET Nice- Végétalisation Promenade des Anglais	1 929 920
	CRET Nice-Trame Verte	1 700 000
	Nice- Piste cyclable Carras-Lenval	170 080
	CRET- Maison de l'habitant (solde)	130 017

	CRET-Nice Gare Riquier	90 183
	Convention MOAU	2 051 280
	PDJ-Etude hydraulique	18 853
	Sous-total Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7 790 333
FONDS EUROPEENS	Acquisition LIDAR multi-usages	283 865
	Modernisation Pépinière CEEI	243 254
	Subvention - lignes 2 et 3 du tramway	935 380
	Sous-total Fonds européens	1 462 499
AUTRES FINANCEURS	Produits des amendes de police	18 457 747
	VILLE DE NICE - Participation aux dépenses d'équipement des services communs	7 909 246
	COMMUNES MEMBRES - Fonds de concours des communes sur des projets d'équipement	2 025 259
	DIVERS AMENAGEURS Projets Urbains Partenariaux (PUP)	1 094 349
	CCAS DE NICE - Participation aux dépenses d'équipement des services communs	620 638
	AGENCE DE L'EAU - Réalisation de stations d'épuration, réhabilitation de collecteurs, et études pour complexe Haliotis	452 723
	P.N.R.Q.A.D- A.N.R.U Ariane et Moulins	372 060
	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Solde subvention Territoire d'Innovation et de grande ambition (TIGA)	124 647
	Sous-total autres financeurs	31 056 669
	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	66 457 709

3.2. Les autres financements extérieurs

En 2020, la Métropole a constaté :

- o 171,2 millions d'euros de nouveaux encours bancaires contre 195,8 millions d'euros en 2019 et 204,6 millions d'euros en 2018. La Métropole poursuit donc sa politique de baisse du recours de l'emprunt extérieur en lien avec le renforcement de son autofinancement et de sa recherche de financements extérieurs. Par budget, ces emprunts nouveaux se répartissent comme suit :

Budgets	Réalisé 2020 (en euros)
Budget principal	72 900 000
Budget annexe des transports	98 390 000
Total Général	171 290 000

- o 22,5 millions d'euros sur le budget annexe des Transports au titre de l'avance remboursable accordée par l'Etat aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M) du fait de la crise sanitaire, au taux de 0 %. Le dispositif prévoit leur remboursement au plus tard le 31 décembre 2030 ;
- o 50 millions d'euros d'opérations de gestion active des emprunts sur les budgets principal et annexe des transports (en dépenses et en recettes) ;
- o 360 000 € pour le paiement différé d'acquisitions foncières ;
- o 26 696 € de cautions diverses.

3.3. Les autres recettes d'investissement

3.3.1. Les recettes d'opérations financières

D'un montant total de 26 696 €, ces recettes sont essentiellement constituées de remboursements à la Métropole de dépôts et cautionnements qu'elle avait précédemment versés.

3.3.2. Les recettes des opérations sous mandat

Ces opérations, d'un montant total de 9,9 millions d'euros sont récapitulées, tous budgets confondus, dans le tableau ci-après :

Libellé	Exécuté 2020 (en euros)
Remboursement par l'Etat dans le cadre de la délégation des Aides à la Pierre et l'A.N.A.H pour la rénovation du parc privé de la Ville de Nice	8 149 286
Ville de Nice - Remboursement pour l'aménagement de la Place P. Gautier et du Cours Saleya	773 717
Ville de Nice - Remboursement pour l'aménagement de la Trame Verte	520 610
Ville de Saint Laurent du Var - Remboursement pour l'aménagement de l'aire de stationnement du Jacquon	151 156
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL	9 594 769
Remboursement par la Régie Parcs d'Azur des travaux dans le parking CORVESY (désamiantage, génie climatique...)	365 420
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	365 420
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	9 960 189

4. Les dépenses d'investissement

Tous budgets confondus, les dépenses réelles d'investissement, s'élèvent à un montant global de 436,8 millions d'euros, et se répartissent en grande masse comme suit :

Libellé	Exécuté 2020 (en euros)
Dépenses d'investissement (dont dépenses d'équipement 276,4 M€)	279 777 208
Remboursements d'emprunts et opérations financières diverses	149 261 394
Opérations sous mandat	7 779 096
Total	436 817 698

4.1 Les dépenses d'équipement

La Métropole Nice Côte d'Azur, durant l'année 2020, a dû faire face, à la fois à la crise sanitaire liée au Covid-19, et à la tempête dévastatrice Alex d'octobre 2020.

L'analyse de l'exécution des dépenses d'équipement 2020 confirme malgré tout une forte résilience de la Métropole et le respect des engagements pris face à des événements exceptionnels qui ont fortement impacté l'activité économique des entreprises métropolitaines et le quotidien des administrés.

La Métropole Nice Côte d'Azur a ainsi réalisé, durant l'exercice 2020, plus de 276,4 millions d'euros de dépenses d'équipement tous budgets confondus.

Sur le seul budget principal, cette résilience se traduit par 144,5 millions d'euros de dépenses d'équipement, soit une hausse de 5,3 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019 et un niveau de réalisation jamais atteint par la Métropole. Malgré la crise sanitaire et les différents confinements, ces montants s'inscrivent bien au-delà des 140 millions d'euros prévus initialement dans le budget 2020 et lors de l'adoption du Plan Pluriannuel de croissance et d'emploi (PPICE).

Plusieurs chantiers d'ampleur ont démarré cette année, en complément de la poursuite des opérations déjà entamées. Ils portent sur les thématiques suivantes :

- La politique du logement et du renouvellement urbain ;
- Les interventions de proximité au plus près des habitants ;
- La politique volontariste en faveur de la mobilité durable.

➤ Un effort consacré à la politique du logement et du renouvellement urbain

L'année 2020 marque la première année de pleine activité de la Maison de l'Habitant depuis son ouverture en octobre 2019. Elle offre désormais un point d'information unique sur le logement à tous les habitants de la Métropole.

Ce lieu s'inscrit au cœur du maillage territorial de la Métropole et a pour but de simplifier le parcours des demandeurs de logements sociaux, grâce à :

- des experts et conseillers à leur écoute ;
- un accompagnement individualisé dans leurs démarches ;
- des conseils d'ordre juridique, financier ou fiscal sur le logement ;
- un réseau et des permanences de partenaires spécialisés.

Au sein du parc public, ce sont 882 logements locatifs sociaux, dont 202 à destination des étudiants, qui ont été livrés en 2020 sur le territoire métropolitain. La Métropole s'est engagée dans ce programme en subventionnant la réalisation de 543 logements.

Pour le parc privé, ce sont 136 logements, dont 38 dans des copropriétés dites « fragiles », qui ont bénéficié de subventions métropolitaines au titre des réhabilitations.

En 2020, dans le quartier des Moulins, un programme de 34 logements sociaux a été livré. Parallèlement, les chantiers de la LOGIREM et de la SEM HABITAT 06 portant sur respectivement 84 et 33 logements en accession sociale ont progressé.

Sur le quartier de l'Ariane l'accent a été mis sur l'achèvement des travaux du jardin SARAMITO et du parking Anatole FRANCE (49 places) ainsi que le lancement des études pour le Nouveau Plan de Renouvellement Urbain. Dans le quartier des Liserons, les études techniques et les expertises nécessaires pour la conception des futurs aménagements se sont poursuivis.

Enfin sur le PNRQAD Nice-centre, il a été procédé à l'achèvement du relogement des ménages, et au démarrage des travaux de semi-piétonisation des rues Trachel et Reine Jeanne.

➤ Interventions d'urgence pour rétablir les services publics métropolitains après le passage de la tempête Alex

Les dégâts causés par la tempête concernent :

- Plus de 50 kilomètres de routes détruites ou très endommagées dont 35 kilomètres de voiries structurantes et 15 kilomètres de voirie secondaire. Des ponts, des ouvrages d'art et des digues ont été démolis ou fragilisés, notamment dans la haute vallée de la Vésubie. In fine, dans le domaine de la voirie et des ouvrages d'art, le montant des dégâts est estimé à 729 millions d'euros (529 opérations),
- En matière d'eau potable, 15 équipements ont été totalement détruits (réservoirs, stations et usines), 6 points de production dégradés et plus de 25 kilomètres de réseaux entièrement détruits pour un montant global de dégâts estimé à environ 30 millions d'euros,
- 4 stations d'épuration ont été entièrement détruites sur les 19 de la Vésubie et 2 stations d'épuration sur les 15 de la Tinée, ainsi que plus de 10 kilomètres de réseaux entièrement démolis pour un montant estimé de l'ordre de 30 millions d'euros,
- En matière de cours d'eau et de GEMAPI, jusqu'à 500 mm de cumuls de pluies à Saint-Martin-Vésubie en moins de 24 h, avec un ruissellement de 80 % des pluies vers les fonds de vallées et exutoires.

Grâce à la mobilisation sans relâche et à la qualité du travail des services métropolitains sur le terrain, les voies stratégiques ont très rapidement été réouvertes à la circulation afin de désenclaver au plus vite la Tinée et la Vésubie :

- la RM2205 - Bancairon le 27 octobre,
- la RM2565 - Suquet le 28 octobre,
- la RM2565 - Gare de la Bollène le 3 novembre,
- la RM171 – Route de la Gordolasque dans son ensemble le 5 novembre.
- la RM2565, qui avait dû être refermée à la suite de l'éboulement du 7 décembre 2020 dans les gorges de la Vésubie au niveau du PR1+800, a été rouverte le 18 janvier par une route provisoire.

- L'amélioration de la vie quotidienne en garantissant des interventions de proximité et un service public de qualité

o *Création d'une nouvelle station d'épuration à Cagnes-sur-Mer*

L'année 2020 a vu la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer qui a commencé à traiter les effluents en lieu et place de l'ancienne. Les travaux de construction de cette STEP ont démarré en mars 2017 pour une mise en eau en décembre 2019 et une mise en service à l'été 2020.

D'un montant total de 110,8 millions d'euros, ce projet permettra de limiter les nuisances et de préserver au maximum le milieu naturel et la qualité des eaux de baignade en mer. Fruit d'une démarche énergétique poussée, notamment au travers de la revalorisation du biogaz et la récupération de chaleur, il permet à notre territoire de disposer de la première station d'épuration à énergie positive de France avec une production d'énergie supérieure à la consommation. L'infrastructure a d'ailleurs, d'ores et déjà obtenu, une certification environnementale internationale BREEAM avec le label « *very good* » en phase conception.

o *Réhabilitation d'ouvrages visitables d'eaux usées – Boulevard Gambetta à Nice*

À la suite d'une campagne d'inspection et de diagnostic des ouvrages visitables du boulevard Gambetta montrant une dégradation avec fissuration des ouvrages sur 1 788 mètres linéaires, il a été décidé de les réhabiliter pour retrouver une parfaite étanchéité des ouvrages et prévenir toute exfiltration d'eaux usées dans le sous-sol.

o *Extension du réseau d'eaux usées*

De même, à la suite de la non-conformité de la plupart des installations autonomes du quartier des Cambreniers à Vence, la Métropole a décidé de réaliser une extension du réseau d'eaux usées sur 1 700 mètres linéaires, permettant de raccorder 43 habitations au collecteur public d'assainissement.

o *Au titre des travaux de proximité de voirie*

La Métropole a réalisé en 2020 diverses opérations de voirie dont notamment :

Moyen pays – Littoral

- Bonson – Aménagement des rues du village – Phase 2 (153 770 €) ;
- Cagnes-sur-Mer - Requalification du centre-ville- Place Général De Gaulle et tronçon 1 rue Renoir (751 627 €) ;
- Carros – Parking paysager du village autour du micro-site - 2ème phase (172 324 €) ;
- Castagniers - Chemin du Masage - Aménagement 25 places de parking (326 087 €) ;
- Colomars - Aménagement du centre-ville rue Etienne Curti - Phase 2 (297 662 €) ;
- La Gaude - Giratoire RM18/ Roubaud (253 630 €).

Haut-Pays

- Isola - Réfection de la rue supérieure et rue de la Place Vieille (58 603 €) ;
- Valdeblore - Réhabilitation des rues du village (220 752 €).

Par ailleurs, des grands projets d'infrastructures du territoire métropolitain ont été poursuivis en 2020 sur la Ville de Nice avec les travaux de mise aux normes et de mise en conformité du tunnel Liautaud (3,4 millions d'euros), la réalisation d'un accès Nord à la gare Riquier (0,3 million d'euros), l'aménagement de la rue d'Angleterre (0,8 million d'euros), la piétonisation de la Cité du Parc devenue Cours Jacques Chirac.

En termes de proximité et de solidarité métropolitaine, à la suite du passage de la tempête Alex, près de 16 millions d'euros ont été consacrés à rétablir des voies d'accès temporaires aux villages enclavés en attente du confortement des ouvrages d'art et voiries.

➤ Développement de la mobilité durable

L'année 2020 a été marquée par les actions suivantes :

- o Les lignes 2 et 3 du tramway ont fonctionné sur une année pleine pour la première fois. Pour ces deux lignes, les dépenses d'investissement ont porté sur les coûts liés à la finalisation de ces projets (maîtrise d'œuvre, travaux de surface souterrains, matériel roulant, aménagements connexes, installation du WIFI, locaux du dépôt du tramway...).
- o Pour faire face à l'afflux des usagers sur le réseau, et améliorer l'offre de transport (tant en volume qu'en confort), la Métropole a initié la procédure d'achat de 9 rames supplémentaires pour la ligne 2 et pour le rallongement des rames de la ligne 1.
- o Enfin, la Métropole a initié son Schéma Directeur du Réseau de Transport en :
 - lançant les études d'extension et de développement des lignes du tramway ;
 - poursuivant la réalisation des pôles d'échanges multimodaux à Nice Saint-Augustin, Cagnes-sur-Mer, Nice-Lingostière, Vence et Beaulieu-sur-Mer ;
 - poursuivant l'amélioration de l'offre de parkings-relais.

De manière plus détaillée, l'exécution des dépenses d'équipement 2020 s'est articulée autour des quatre axes suivants :

- assurer une cohésion et une solidarité territoriale ;
- affirmer un territoire majeur dans la transition écologique ;
- conforter l'effort en faveur du développement et de l'attractivité économique ;
- poursuivre les opérations majeures d'infrastructures pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

➤ Cohésion sociale et territoriale : 30 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP / Libellé	CA 2020 (en €)
Tempête Alex- Travaux de désenclavement et d'accès aux villages sinistrés (hors travaux assainissement et eaux pluviales)	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	15 595 619,09
Développement du Moyen Pays, des Vallées et de la Montagne	1308 - Actions pour le Haut Pays	296 036,17
Financement du logement social hors renouvellement urbain	0301 - Programme local de l'habitat	7 213 281,97
	0302 - Aménagement foncier opérations PLH ANRU	234 698,00
Renouvellement Urbain (Ariane, Liseron, Moulins, Centre-Ville)	0406 - Opérations ANRU Métropole	6 603 839,03
Versement du Fonds Métropolitain d'Investissement	0502 - Subvention FEDER - Fonds de concours	3 168,81
Total budget principal		29 946 643,07

Total Général Cohésion Sociale et Territoriale	29 946 643,07

➤ Transition écologique : 141,7 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP / Libellé	CA 2020 (en €)
Equipement -Modernisation de la collecte	0116 - Travaux & rénovation et équipement de la collecte	197 699,99
	0117 - Aménagement et rénovation du patrimoine	184 250,02
	0118 - Aménagement conformité équipements propreté	48 575,28
Point de collecte	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	3 808 354,68
Travaux de déchetterie	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	1 149 701,91
Travaux sur les conteneurs	0119 - Aménagement, conformité et équipement des subdivisions	56 400,00
Total Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés		5 444 981,88
Création et Réhabilitation de STEP	6501 - Création de stations	286 786,90
	6601 - Amélioration des stations	1 305 572,50
Mise en sécurité des réseaux	6602 - Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	3 014 077,27
Rénovation et extension de réseaux	6101 - Construction bassin Napoléon III à Nice	110 077,06
	6202 - Rénovation des stations d'épuration	1 490 031,78
	6301 - Extension des réseaux	5 221 290,78
	6302 - Réhabilitation des réseaux	11 490 849,74
	6303 - Création de réseaux	879 070,46
Total Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif		23 797 756,49
Aménagements urbains connexes du tramway	4705 - Aménagements urbains connexes	5 264 667,97
Extension du réseau de TCSP	4605 - Extension du réseau de tramway	478 892,98
Acquisition de nouvelles rames et rallongement des rames existantes	4205 - Modernisation/amélioration matériel roulant	1 142 628,07
Ligne 2 et Extension vers Saint-Isidore du tramway	4602 - Ligne 2 Ouest-Est / Extension St-Isidore	87 004 184,23
Modernisation des infrastructures de transport	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transports	4 856 687,33
Parc-relais / Pôle d'échanges multimodal	4303 - Gare Routière PEM Saint-	829 985,84

	Augustin	
Travaux de maintenance du réseau de la Ligne 1	4603 - Exploitation du tramway	124 660,15
Travaux des dépôts de bus	4302 - Création et travaux de dépôt	1 374 872,81
Travaux d'installation du WIFI dans le Tramway	4704 - Equipement structurant du transport	986 527,81
Total Budget annexe des transports		102 063 107,19
Aménagement des gares ferroviaires et PEM (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu, Nice Saint-Augustin)	1002 - Création et aménagement des PEM	1 524 262,80
	1003 - Accompagnement artistique L2/L3 Tramway	348 915,13
Développement réseaux (réseaux urbains, eau brute...)	0114 - Études des réseaux de chaleur	102 084,00
Eaux pluviales et Gémapi	0103 - Travaux sur les eaux pluviales	1 637 335,04
	0104 - Création de réseaux d'eaux pluviales	2 783 420,70
	0106 - Travaux de confortement berges et ouvrages inondables	2 938 838,34
Moyens logistiques des services métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	1401 - Travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains	413 099,99
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	0109 - Défense Incendie	158 818,01
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain	1201 - Planification urbaine	178 321,25
Récurrent plages et environnement	0113 - Études et Travaux - Respect Environnement	319 542,02
Total Principal		10 404 637,28
Total Général Transition écologique		141 710 482,84

➤ L'attractivité économique : 8,7 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP / Libellé	CA 2020 (en €)
Travaux de rénovation du MIN	1310 - Travaux de rénovation des installations	109 967,53
Total Budget annexe de la régie autonome des M.I. N d'Azur		109 967,53
Travaux de rénovation des ports en gestion directe	8601 - Etudes de faisabilité d'aménagement des ports	52 836,00
	8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains	1 343,63
	8603 - Etudes et travaux du port de Nice	332 834,76
	8604 - Matériel et outillage technique des ports	24 305,32
Total Budget annexe des activités portuaires		411 319,71
Développement filière boucherie et	5202 - CFA - Modernisation et rénovation	61 270,95

boulangerie		
Total Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis		61 270,95
Accompagnement financier du SICTIAM	0801 - Développement numérique	682 231,00
Aménagements d'accompagnement de l'urbanisation	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	2 292 155,22
Desserte des zones commerciales	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	214 379,00
Enseignement supérieur et CEII	0503 - Partenariat Enseignement Sup et Ecocité	1 766 618,84
	1403 - Travaux du patrimoine métropolitain	19 171,38
Innovation, démonstrateurs et projet IRIS	0802 - Projet IRIS	149 964,34
	1306 - Développement économique	343 552,00
Moyens logistiques des services métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	0107 - Outillage et matériel technique propre	10 302,00
Parc des expositions et des congrès	1307 - Aménagements liés à l'Eco allée	104 457,00
Revalorisation et équipements des Zones d'Activité Economique	1306 - Développement économique	452 071,03
Transformation numérique et équipements 5G	0701 - Vidéo protection voirie métropolitaine	2 069 826,13
Total Principal		8 104 727,94
Total Général Attractivité Economique		8 687 286,13

➤ Infrastructures : 96 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP / Libellé	CA 2020 (en €)
Développement du centre des déplacements et applications numériques	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	80 198,40
Financement des extensions de réseau de distribution de l'électricité	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	404 179,46
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	907 745,56
Modernisation, outils numériques et informatiques, SIG	0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine	1 788 982,04
	1603 - Informatique récurrent - Gestion unifiée	14 300 293,77
Moyens logistiques des services métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	0107 - Outillage et matériel technique propre	257 820,47
	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	1 209 187,48
	0901 - Plan du renouvellement du parc auto	3 206 551,76
	1401 - Travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains	3 487 246,38
	1402 - Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	853 331,92
	1403 - Travaux du patrimoine métropolitain	513 962,39
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	1601 - Logistique récurrent - Gestion unifiée	1 436 106,21
	0110 - Plan Prévention Risques Incendies Forêts	673 470,99

Requalification des espaces publics	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	1 181 762,00
Total Principal		30 300 838,83
Total Autres opérations		30 300 838,83
Echangeur de la Baronne	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	34 305,00
Modernisation et sécurisation de l'éclairage public	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	3 523 536,58
Réfection des chaussées et aménagements localisés des voiries structurantes	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	11 319 098,62
Réparation des ouvrages d'art	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	1 833 735,71
Requalification des espaces publics	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	11 223 404,86
Sécurisation des tunnels	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	3 914 874,39
Total Principal		33 293 398,94
Total Grands investissements sur la voirie principale et les espaces publics		33 293 398,94
Intempéries sur voirie	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	10 071 154,19
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	1 571 871,50
Récurrent de voirie des Communes	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	20 616 424,36
Réparation des ouvrages d'art	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	6 008,13
Requalification des espaces publics	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	221 731,81
Total Principal		32 487 189,99
Total Opérations récurrentes		32 487 189,99
Total Général Infrastructures		96 081 427,76

4.2 Les remboursements d'emprunts

Le remboursement en capital des emprunts de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous budgets confondus, s'est établi en 2020 à la somme de 149,2 millions d'euros contre 133,8 millions d'euros en 2019.

Dans ces sommes, figurent les opérations financières suivantes :

- la comptabilisation d'un paiement différé de terrains pour un montant de 2,3 millions d'euros sur le budget principal ;
- deux opérations de gestion active des emprunts à hauteur de 50 millions d'euros (en dépenses et en recettes) sur les budgets principal et annexe des transports ;
- des remboursements de cautions à hauteur de 16 982 euros.

4.3 *Les autres dépenses d'investissement*

4.3.1. *Les opérations financières*

D'un montant total de 16,3 millions d'euros, elles correspondent notamment :

- au remboursement par la Métropole des annuités des emprunts conservés par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes (SDEG) à la suite du transfert de la compétence « *Distribution publique d'électricité* » pour un total de 13,6 millions d'euros ;
- au paiement du solde du barreau Lambert-May en vue de créer la liaison avenue de Grasse et avenue des Alpes à Cagnes-sur-Mer pour 1,9 million d'euros ;
- au remboursement, sur le budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif, à l'Agence de l'Eau, d'annuités d'emprunts pour la STEP Haliotis pour 313 722 euros ;
- au règlement du paiement différé de l'acquisition d'une emprise foncière appartenant à la SNCF afin d'y réaliser le projet d'infrastructure routière de la Sortie Ouest de la Voie Mathis (SOVM) pour 400 777 euros ;
- au paiement de diverses cautions pour 16 982 euros ;
- au remboursement, sur le budget annexe des parcs de stationnement, au SIVOM Val de Banquière d'annuités d'emprunts pour 11 850 euros.

4.3.2. Les opérations sous mandat

Les opérations sous mandat, d'un montant total de 7,8 millions d'euros sur l'exercice 2020, correspondent à la réalisation, par la Métropole Nice Côte d'Azur, de divers travaux pour le compte de tiers.

Elles apparaissent budgétairement équilibrées, en dépenses et en recettes et concernent, tous budgets confondus :

Libellé	Exécuté 2020 (en euros)
Aides à la pierre et Reconstitution d'avances d'aides à la pierre	5 887 609
Ville de Nice- Aménagement Place P. Gautier et Cours Saleya	773 717
Ville de Nice- Trame Verte	520 610
Aménagement aire de stationnement du Jacquon- Saint Laurent du Var	151 156
Aménagement Place général De Gaulle - Cagnes sur Mer	80 584
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL	7 413 676
Travaux divers dans le parking CORVESY (désamiantage, génie climatique...)	365 420
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	365 420
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	7 779 096

5. La situation des encours de financement au 31 décembre 2020

5.1 *Un encours bancaire maîtrisé et sécurisé*

Au 31 décembre 2020, les encours bancaires de la Métropole sont répartis de la façon suivante :

BUDGETS	ENCOURS 2020
Budget principal ²	631 801 590
Budget annexe des transports ²	1 007 407 978
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	24 738 813
TOTAL	1 663 948 381

Il est toutefois à noter que la plupart des grandes agglomérations ont fait le choix de faire porter leurs dépenses d'investissement en matière de transport par des syndicats, externalisant, de facto, une grande partie de leur dette :

- Ile-de-France mobilités à Paris (1,7 milliard d'euros de dettes),
- Tisséo à Toulouse (1,3 milliard d'euros de dettes),
- SYTRAL à Lyon (600 millions d'euros de dettes),
- Ou encore CTS à Strasbourg (345 millions d'euros de dettes).

A l'inverse, la Métropole Nice Côte d'Azur a jusqu'alors fait le choix de porter en propre les investissements liés aux créations de lignes de transports. La Régie des Lignes d'Azur est ainsi faiblement endettée par rapport à ses homologues avec un capital restant dû de moins de 20 millions d'euros.

A cela s'ajoute le fait que les encours de la Métropole totalisent également des emprunts qui lui ont été transférés :

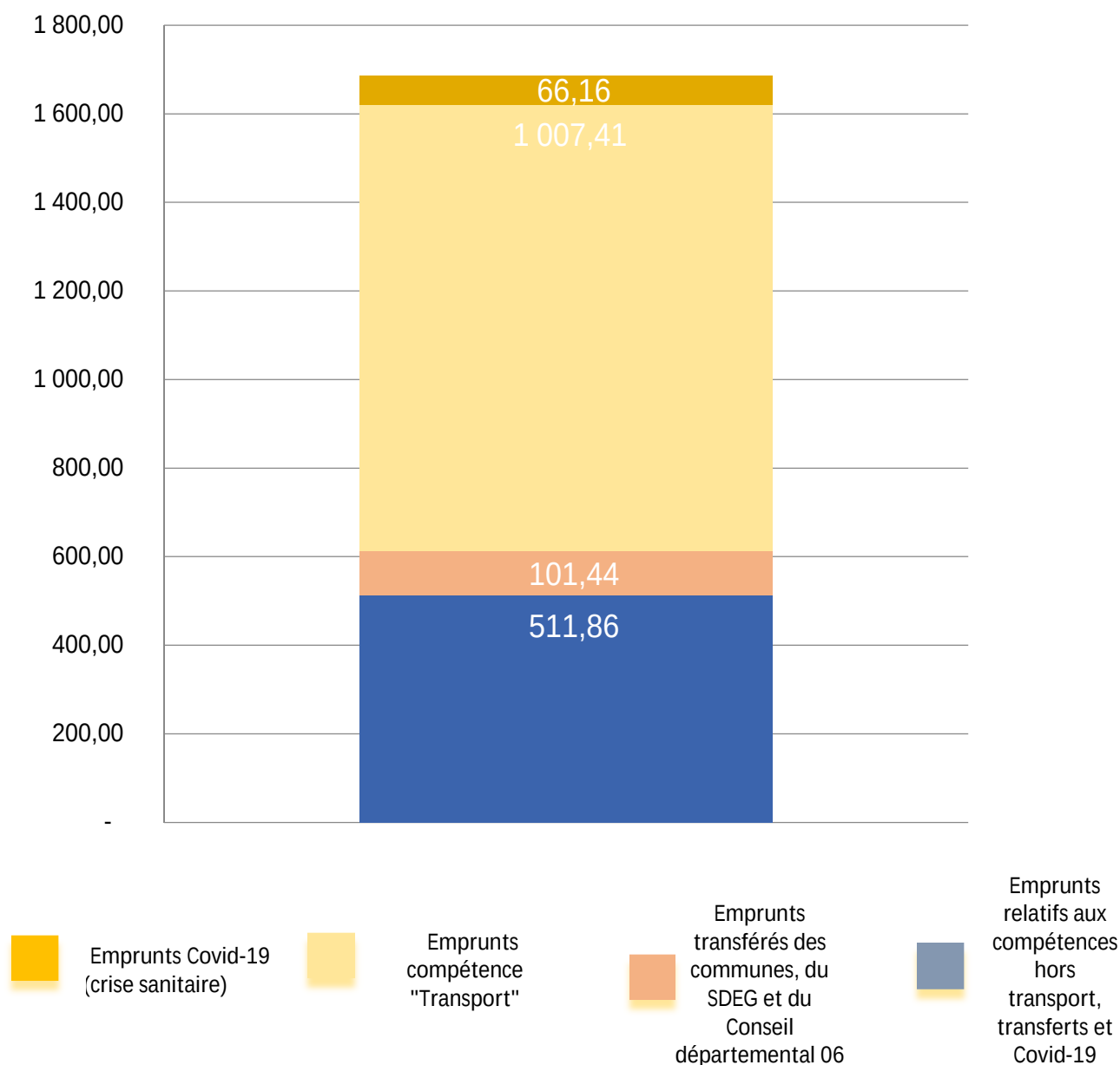
- Par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes au titre des transferts de compétences (83,2 millions d'euros),
- Et par les communes membres et le SDEG au moment du transfert de la compétence électricité (18,2 millions d'euros).

En tenant compte de ces périmètres et des emprunts liés à la crise sanitaire (66 millions d'euros), l'encours métropolitain est limité à 511 millions d'euros soit un montant inférieur à celui de 2019 (520 millions d'euros).

² Hors opérations d'acquisitions foncières à La Trinité avec différé de paiement pour 360 000 €.

² Hors avance remboursable aux autorités organisatrices de la mobilité pour 22 565 761 €.

*Répartition de l'encours bancaire par origine
au 31/12/2020 (en M€)*



L'encours des emprunts métropolitains est par ailleurs entièrement sécurisé puisque 99,5 % des contrats obtiennent la note de 1A soit la meilleure note possible dans la « *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales* » (Charte GISSLER).

Au 31 décembre 2020, la structure des emprunts métropolitains se répartit par type de taux comme suit :

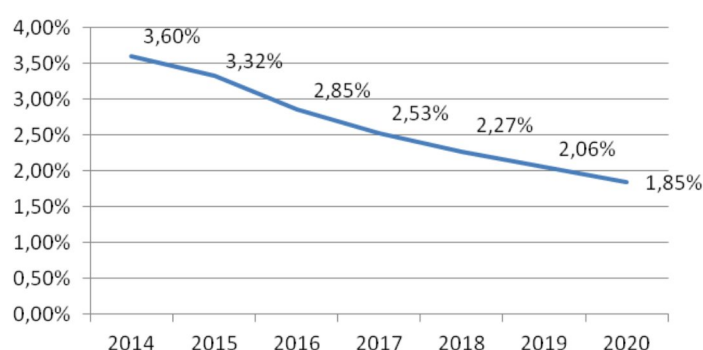
- 53 % en taux fixe ;
- 47 % en taux variable pour permettre une politique active de gestion des emprunts. Parmi ces

prêts à taux variable, 65 % est indexé sur EURIBOR³ et 35 % est indexé sur du livret A.

5.2 *Un taux moyen en baisse pour la sixième année consécutive*

Grâce à sa politique de gestion active des emprunts, la Métropole a, de nouveau, diminué le taux moyen de son encours en 2020 tout en maintenant à l'identique son niveau d'exposition aux risques et en préservant une répartition équilibrée entre emprunt à taux fixe et à taux variable :

Evolution du taux moyen de l'encours de la Métropole



En 2020, les intérêts d'emprunts se sont élevés à 32 millions d'euros, tandis que le remboursement du capital a atteint 96,9 millions d'euros⁴, soit une annuité totale de 128,9 millions d'euros répartie selon le tableau suivant :

Budget	Investissement	Fonctionnement	TOTAL 2020 (en euros)
Budget principal	57 835 593	15 038 345	72 873 938
Budget annexe des Transports	37 268 851	15 844 366	53 113 217
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	1 703 424	1 043 646	2 747 070
Budget annexe des Parcs de stationnement	74 766	15 167	89 933
TOTAL BUDGETS	96 882 634	31 941 524	128 824 158

La durée de vie résiduelle moyenne est de 18 ans et 7 mois (durée moyenne résiduelle restante avant l'extinction totale des emprunts).

³ Taux moyen pratiqué par un panel de grandes banques européennes pour se prêter entre elles en euros.

⁴ Hors différé de paiement de 2,36 millions d'euros pour paiement différé de terrains et hors gestion active de la dette.

5.3 Des emprunts nouveaux en baisse pour la troisième année consécutive

En 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur avait souscrit pour 245 millions d'euros d'emprunts nouveaux. Sur l'exercice 2018, ce montant a été de 204,6 millions d'euros. En 2019, ce montant s'est limité à 195,8 millions d'euros. En 2020, il n'aura été que de 171,3 millions d'euros.

Par budget, le détail des 171,3 millions se répartit comme suit :

Budgets	Réalisé 2020 (en euros)
Budget principal	72 900 000
Budget annexe des transports	98 390 000
Total Général	171 290 000

Les caractéristiques des emprunts bancaires mobilisés en 2020 sont les suivantes :

Organisme prêteur	Durée (en années)	Conditions	Montant emprunté (en euros)
La Banque Postale	20	Euribor 12 mois + 0,47 %	12 100 000
Caisse d'Epargne/Saar LB	20	Euribor 6 mois non flooré + 0,87 %	10 000 000
Caisse d'Epargne	20	Livret A +0.30%	12 100 000
La Banque Postale	20	Taux fixe 0,65 % annuel	10 000 000
Arkéa Banque	20	Taux fixe 0,66 % annuel	7 000 000
Société Générale	20	Taux fixe 0,62 % annuel	21 700 000
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL			72 900 000
La Banque Postale	30	Taux fixe 1,34 % annuel	10 000 000
La Banque Postale	30	Taux fixe 1,35 % annuel	10 000 000
La Banque Postale	30	Taux fixe 1,35 % annuel	10 000 000
La Banque Postale	30	Taux fixe 1,36 % annuel	10 000 000
La Banque Postale	30	Taux fixe 1,37 % annuel	10 000 000
La Banque Postale	25	Taux fixe 0,75 % annuel	10 000 000
Caisse d'Epargne/Saar LB	20	Euribor 12 mois non flooré + 0,71 %	18 000 000
CACIB	15	Euribor 3 mois+ 0,79 %	20 390 000
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE TRANSPORTS			98 390 000
TOTAL GENERAL			171 290 000

- Annexe 1 -**Bilan de la gestion pluriannuelle des autorisations de programme (AP)**

Conformément au règlement financier en vigueur, le Compte administratif est l'occasion de dresser le bilan de la gestion pluriannuelle

➤ Le stock d'autorisation de programme (AP)

Les AP correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel. Au 31 décembre 2020, le montant voté des AP s'élevait à la somme de 2,6 milliards d'euros pour l'ensemble des différents budgets de la Métropole Nice Côte d'Azur, soit une hausse de 220 millions d'euros au regard du volume d'AP voté sur l'exercice 2019.

Cette hausse s'explique :

- par les différents ajustements intervenus lors de la décision modificative n°1 à hauteur de 235 millions d'euros ;
- par la clôture de l'AP « Eau potable » de 15 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Compte tenu de la réalisation des dépenses sur l'exercice à hauteur de 276,4 millions d'euros et du montant des réalisations antérieures, le montant du stock d'AP à financer s'élève à 818,7 millions d'euros.

Ce stock d'AP est présenté dans le tableau suivant par politiques publiques :

Politique Publique	Stock d'AP au 31/12/2020 (en €)
Aménagement Urbain	16 306 997
Assainissement et eaux usées	152 902 490
Bâtiment métropolitain	14 274 196
Développement Durable et Environnement	90 590 574
Développement Economique, Numérique et Enseignement supérieur	20 322 775
Logement et Renouvellement Urbain	80 609 207
Planification urbaine et Développement économique	26 979 080
Solidarité Métropolitaine	1 839 056
Transport et mobilités	174 189 005
Voirie	240 748 378
Total général	818 761 757

Il convient de rappeler qu'au Compte administratif de l'exercice 2019, ce stock d'AP s'établissait à la somme de 865 millions d'euros soit une diminution de 46,3 millions d'euros. Cette diminution s'explique en grande partie par la fin de chantier des lignes 2 et 3 du tramway.

➤ Le ratio de couverture des AP non mandatés

Le reste à mandater en AP, rapporté aux crédits de paiement mandatés durant l'exercice 2020, mesure le ratio de couverture des AP. Il correspond au nombre d'années nécessaire à l'épuration du stock d'AP non mandaté. Au terme de l'exercice 2020, le ratio s'établit à 2,96 années contre 2,93 années en 2019.

- Annexe 2 -

 Présentation consolidée des neuf budgets métropolitains -
 exercice 2020

SECTIONS	BUDGETS	RECETTES RELLES (en euros)	RECETTES D'ORDRE (en euros)	Report de fonctionnement 002	DEPENSES REELLES (en euros)	DEPENSES D'ORDRE (en euros)	Report de fonctionnement 002
Fonctionnement	Budget Principal	595 541 815,77	51 139 567,65	47 780 689,01	502 925 769,30	88 076 021,60	-
	Budget annexe des Transports	219 640 430,12	27 956 572,00	905 734,70	212 542 744,49	23 653 192,45	-
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	67 433 745,74	1 530 346,06	17 616 305,41	37 107 951,80	16 539 353,25	-
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	3 906 675,90	50 591,00	1 667 246,76	3 911 913,91	168 488,22	-
	Budget annexe des Parcs de stationnement	1 206 775,83	-	-	1 579 073,22	160 000,00	-
	Budget annexe des Activités portuaires	3 253 204,37	10 460,00	1 585 509,81	2 671 784,71	250 807,01	-
	Budget annexe Régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	5 919 411,75	45 963,79	449 831,16	4 777 310,67	38 636,20	-
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	100 008 003,92	-	5 504 370,70	96 028 408,26	1 642 483,86	-
	Budget annexe Nice-Méridia	-	-	1 714 316,16	-	-	-
Total Fonctionnement		996 910 063,40	80 733 500,50	77 224 003,71	861 544 956,36	130 528 982,59	-
Section	Budget	RECETTES RELLES (en euros)	RECETTES D'ORDRE (en euros)	Report d'investissement 001	DEPENSES REELLES (en euros)	DEPENSES D'ORDRE (en euros)	Report d'investissement 001
Investissement	Budget Principal	178 761 387,42	92 154 358,28	-	235 503 239,23	55 217 904,33	2 185 462,29
	Budget annexe des Transports	194 400 941,86	75 766 371,64	-	169 331 958,19	80 069 751,19	29 792 137,08
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	11 024 621,77	16 588 238,65	-	25 501 180,91	1 579 231,46	10 501 733,37
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	12 318,48	168 488,22	-	122 931,53	50 591,00	3 473 918,68
	Budget annexe des Parcs de stationnement	1 179 999,15	160 000,00	-	440 185,85	-	-
	Budget annexe des Activités portuaires	-	250 807,01	-	411 319,71	10 460,00	22 254,97
	Budget annexe Régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	50 443,19	60 975,56	-	61 270,95	45 963,79	50 443,19
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	1 694 123,02	2 754 641,08	-	5 445 611,88	1 112 157,22	1 055 982,28
	Budget annexe Nice-Méridia	-	-	-	-	-	1 714 313,94
Total Investissement		387 123 734,89	187 903 880,44	-	436 817 698,25	138 108 398,35	48 796 245,80

TOTAL GENERAL	1 384 033 798,29	268 637 380,94	77 224 003,71	1 298 362 654,61	268 637 380,94	48 796 245,80
----------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------------	-----------------------	----------------------

- Annexe 3 - Les flux internes

Pour simplifier la lecture du rapport du compte administratif, la présentation neutralise dans l'analyse les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant total de 103,4 millions d'euros.

Ils sont constitués :

- d'une participation d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe des transports, à hauteur de 96 millions d'euros ;
- de remboursements de charges d'administration générale des budgets annexes au budget principal, pour 7,4 millions d'euros.

Budgets	Flux	DEPENSES			RECETTES	
		Charges de fonctionnement	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Remboursement de frais	Subventions et participations
<i>Budget principal</i>	Participation des budgets annexes aux charges générales	-	-	-	7 357 522	-
	Subvention d'équilibre budget annexe des Transports	-	-	96 000 000	-	-
<i>BA des Transports</i>	Subvention d'équilibre	-	-	-	-	96 000 000
	Participation aux charges générales	427 346	700 750	-	-	-
<i>BA Régie gestion des déchets ménagers et assimilés</i>	Participation aux charges générales	1 406 000	2 294 000	-	-	-
<i>BA assainissement collectif et non collectif</i>	Participation aux charges générales	797 805	1 308 219	-	-	-
<i>BA des Parcs de stationnement</i>	Participation aux charges générales	16 650	27 302	-	-	-
<i>BA de la Régie des MIN d'Azur</i>	Participation aux charges générales	54 945	90 096	-	-	-
<i>BA des activités portuaires</i>	Participation aux charges générales	88 799	145 610	-	-	-
TOTAL GENERAL		2 791 545	4 565 977	96 000 000	7 357 522	96 000 000
		103 357 522			103 357 522	

- Annexe 4 -

Glossaire des sigles utilisés

AC	Attribution de compensation
AERMC	Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
CACI	Cellule d'animation des clauses d'insertions
CADAM	Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFE	Contribution forfaitaire des entreprises
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFL	Comité des finances locales
CLETC	Commission locale d'évaluation des transferts de charges
CLERCT	Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
CVAE	Contribution à la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DSM	Dotation de solidarité métropolitaine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale

EPIC	Etablissement public industriel et commercial
FAU	Fonds d'aménagement urbain
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPHP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
IEMP	Indemnité d'exercice des missions des préfetures
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
IMREDD	Institut méditerranéen des risques et du développement durable
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Indemnité spécifique de service
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MIN	Marché d'intérêt national
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
PAPI	Plan d'aménagement de prévention d'inondations
PIC OPAH	Pacte d'intérêt commun - opération programmée d'amélioration de l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSA	Revenu de solidarité active

SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPL	Société publique locale
SPANC	Service public de l'assainissement non collectif
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
UVE	Unité de valorisation énergétique
